



Remplacement tableau électrique complet

Par johnpaul

Bonjour,
Je suis locataire depuis 35 ans dans un pavillon dont le propriétaire est une société immobilière. Suite à un problème électrique j'ai fait passer un électricien afin de régler ce problème. Mais après avoir réglé ce souci il m'a dit que le tableau électrique complet n'était plus aux normes et qu'il faudrait le changer complètement. Pouvez vous me dire à qui revient la charge de ce remplacement
Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sauf danger avéré, il n'est pas nécessaire de refaire tout le tableau, même s'il n'est plus aux normes actuelles. Demandez au bailleur un diagnostic électrique.

Par johnpaul

Bonjour,
J'ai bien compris et je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.
Encore merci.

Par nathanb

Bonjour,
Si il y a un problème électrique dans le tableau qui va delà d'un changement fusible c'est une charge propriétaire. Mais, il n'y aucune obligation de remise aux normes.

Par yapasdequoi

Selon l'article 6 de la loi 89-462
"Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, "

Si vous pensez qu'il y a un danger potentiel, il faut le prouver via un diagnostic (bis)

Par johnpaul

OK et merci à TOUS pour vos réponses rapides et précises.